

Retraités : La CIMR avance l'échéance du règlement des pensions

Retraités : La CIMR avance l'échéance du règlement des pensions

Le paiement des pensions des adhérents de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) «se fera dorénavant le dernier jour ouvré de chaque mois, au lieu du premier jour du mois suivant», annonce mardi la CIMR. La Caisse



explique, dans un communiqué, que cette décision s'inscrit «dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité des services offerts à ses allocataires». En 2016, la CIMR comptait 6.276 entreprises adhérentes, 615.934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164.435 allocataires. Le mon-

tant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7.719 millions DH et le total des pensions servies était de l'ordre de 3.780 millions de dirhams.